

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 28 FEVRIER 2022

à 18 H 30

Centre des Congrès d'Épinal - Salle de Conférences

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 EPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Lundi 28 février 2022 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - Salle de Conférences
7, avenue de Saint Dié - 88000 Épinal

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint Dié à Épinal, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-deux février deux mil vingt-deux, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauller, F. Dulot, M. Fournier, M. Barbaux, E. Garion, P. Nardin, D. Bourquin, E. Del Génini, F. Drevet, T. Gaillot, D. Lagarde, A. Laurent (à partir au point n°2), C. Marchal, B. Marquis, D. Mathis, MC. Serieys

Excusés : Mesdames et Messieurs R. Alémani (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), V. Marcot, S. Poirier, L. Rayeur-Klein (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), B. Jourdain (pouvoir à Monsieur C. Haxaire), C. Bertrand (pouvoir à Monsieur T. Gaillot), A. Laurent (au point n°1), C. Paillard (pouvoir à Monsieur M. Barbaux)

Absent : Monsieur Philippe REMY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Marc BARBAUX a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du lundi 10 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES ET MARCHÉS PUBLICS**1 - Avenant n°2 au marché de travaux du Stade d'Eaux Vives**

Le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n°2 au marché de travaux du Stade d'Eaux Vives à Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - Groupement de commande avec Thaon-les-Vosges pour des travaux de requalification des rues des Pinsons et de la Cour à Thaon-les-Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Commune de Thaon-les-Vosges pour des travaux de requalification des rues des Pinsons et de la Cour à Thaon-les-Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Servitude

Le Bureau Communautaire a approuvé une convention de servitudes, au profit de la Société ENEDIS, sur la parcelle cadastrée AW 0195 au Port d'Épinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIERES**4 - Admission en non-valeur**

Le Bureau Communautaire a admis en non-valeur la somme de 12.279,82 € sur la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage de Thaon les Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2022 de la Communauté d'Agglomération d'Épinal au Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales pour un montant total de 399.249,02 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Garanties d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal

Le Bureau Communautaire a approuvé l'octroi de la garantie d'emprunt de la Communauté d'Agglomération d'Épinal à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal pour un prêt pour le financement de l'opération d'acquisition de trois logements PLUS rue de la Maix à Epinal pour un montant de 65.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**7 - Cession de parcelle Zone d'Activité Epinal-Nomexy**

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle d'environ 122.400 m² à provenir des parcelles cadastrées AA 188 et AB107 et A537, et d'un terrain d'environ 16.000 m² en l'état de talus, sise Zone d'Activité Epinal-Nomexy, au profit de la Société THIRIET, au tarif de 21 € hors taxe par mètre carré et de 1€/m² hors taxe par mètre carré pour les délaissés, et a donné agrément de cession à la SEBL Grand Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EQUIPEMENTS CULTURELS

8 - Conservatoire Gautier-d'Epinal - Modification du règlement intérieur

Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au règlement intérieur du Conservatoire Gautier-d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE

9 - Convention de partenariat avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), la convention de partenariat relative à l'accompagnement du personnel de la crèche Les P'tits Crocos à Xertigny dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Charte de fonctionnement et de confidentialité pour l'échange d'informations

Le Bureau Communautaire a approuvé la charte de fonctionnement et de confidentialité pour l'échange d'informations des Cellules de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF) et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Préfecture des Vosges, la charte correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURISME

11 - convention pour la gestion des corbeilles aux abords de la Véloroute V50 - Voie Bleue

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec les Communes concernées, la convention de gestion des corbeilles aux abords de la Véloroute Voie Bleue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

12 - Convention temporaire de gestion avec le Syndicat Mixte Moselle Amont

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention temporaire de la répartition de la gestion du personnel transféré au Syndicat Mixte Moselle Amont et de leurs rémunérations.

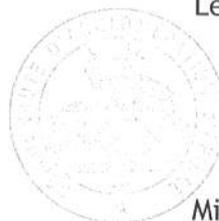
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - Tableau des effectifs

Le Bureau Communautaire a approuvé le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 1^{er} mars 2022,
Le Président,



Michel HEINRICH